



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
30 juin 2017
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2017
5-11 septembre 2017, New York
Point 6 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour la République
centrafricaine (2018-2021)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Considérations générales	2
II. Priorités du programme et partenariats	5
III. Administration du programme et gestion des risques.....	9
IV. Suivi et évaluation.....	11
 Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la République centrafricaine (2018-2021).....	12



I. Considérations générales

1. La République centrafricaine est classée pays le plus pauvre du monde¹. Elle sort d'une crise sécuritaire et humanitaire sans précédent, due au renversement brutal du gouvernement par les rebelles de la Séléka, en mars 2013. Cette crise a profondément porté atteinte au tissu social et à l'économie du pays, ainsi qu'aux institutions déjà fragiles de l'État, qui se sont retrouvées incapables de gouverner et de fournir une protection sociale à tous. Avant la crise, la croissance du PIB du pays avait légèrement augmenté, passant de 3,3 % en 2011 à 4,1 % en 2012², avant de redescendre à 3,6 % en 2013, au lendemain du conflit. En 2015, elle a atteint 4,8 %, traduisant des signes de redressement économique.

2. Le secteur primaire représente plus de 50 % de l'économie du pays et l'agriculture est la principale activité économique : près de 70 % de la population participe à l'agriculture de subsistance. Le pays est riche en ressources naturelles, notamment en bois, diamants, or, uranium, fer et pétrole. Avec une importante couverture forestière d'environ 22 millions d'hectares, soit 36,5 % du territoire, le secteur forestier était la seconde source économique du pays avant la crise³. En outre, le pays possède d'importantes réserves minières et était, avant 2013, le 12^e producteur mondial de diamants bruts (en volume)⁴. D'après les estimations de la Banque mondiale, les pierres les plus chères, soit environ 30 % de la production de diamants du pays, sont exportées illégalement⁵.

3. Le conflit de 2013 a entraîné le déploiement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), mission multidimensionnelle de maintien de la paix de 12 000 casques bleus⁶. La montée rapide de l'insécurité a été à la fois la cause et la conséquence de problèmes structurels de longue date que connaît le pays depuis son indépendance, notamment une pauvreté chronique, une structure étatique extrêmement centralisée, un système judiciaire faible et un cycle décennal d'insécurité récurrent, alimenté par un tissu social dégradé, par la disponibilité d'armes et par une concurrence pour s'approprier les ressources naturelles.

4. L'insécurité qui continue de toucher le pays s'explique également par des conflits régionaux étendus impliquant le Soudan du Sud, le Tchad, la République démocratique du Congo (RDC) et l'Ouganda. Des mercenaires profitent de la faiblesse des structures étatiques et de la gouvernance pour traverser les frontières et se livrer au trafic illicite de ressources naturelles et d'armes⁷. La dernière crise a été attisée par l'éclatement social, au sein des communautés et entre celles-ci, lequel s'explique par des facteurs d'ordre ethnique, religieux et économique. Les tensions traditionnelles entre les éleveurs nomades Peuls et les populations agro-pastorales ont donné lieu à de nouveaux cycles de violences, lesquelles sont restées impunies. En outre, les élites politiques accaparent les ressources et la capitale concentre tous les pouvoirs, au détriment du reste du pays. L'exclusion a alimenté les griefs politiques et ébranlé la légitimité de l'État. Le nord-est de la République centrafricaine, inaccessible à certaines périodes de l'année en raison

¹ Classé 188^e sur 188 pays, avec un indice de développement humain de 0,352. Rapport sur le développement humain, 2016.

² Disponible sur <http://donnees.banquemondiale.org/>, 2017.

³ Disponible sur https://eiti.org/fr/implementing_country/27.

⁴ *Ibid.*

⁵ Clarkson and Matthysen, 2013, Gold and Diamonds in the Central African Republic.

⁶ Voir <http://www.un.org/fr/peacekeeping/missions/minusca/>.

⁷ Plan national de relèvement et de consolidation de la paix, 2017.

d'infrastructures défailtantes ou inexistantes, et berceau de la rébellion Séléka, n'a bénéficié d'aucun service de base depuis les années 1990⁸.

5. Près d'un quart de la population nationale, soit 4,6 millions de personnes, a été forcé de se déplacer. Plus de la moitié de la population, soit environ 2,3 millions de personnes, nécessite une aide humanitaire d'urgence, avec 401 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays et 462 000 réfugiés enregistrés au Cameroun, au Tchad, en RDC et en République du Congo⁹. Les violences, les pillages et les déplacements se sont traduits par une réduction de 58 % de la production agricole en 2014, par rapport à la moyenne d'avant la crise¹⁰, ce qui menace une population déjà vulnérable en provoquant une forte hausse des prix des aliments. Les femmes, les personnes déplacées à l'intérieur du pays et les réfugiés sont les plus sévèrement touchés par l'insécurité alimentaire et par la faiblesse des réseaux de soutien communautaire. Près de 1,1 million de personnes sont encore touchées par l'insécurité alimentaire dans les parties du centre-nord et du nord-est du pays¹¹.

6. Les femmes ont été plus gravement frappées par la crise, comme le montre la hausse du nombre de foyers dirigés par des femmes. Le manque chronique d'opportunités économiques s'est traduit dans les zones rurales par des taux de pauvreté atteignant 81 % chez les femmes, contre 69 % chez les hommes¹². Les faibles indicateurs de l'égalité des sexes du pays¹³ témoignent d'un contexte propice à la montée des violences sexuelles et sexistes, y compris envers les femmes et les filles handicapées. En 2016, 11 110 cas ont été enregistrés au total (incluant des viols et des agressions physiques), et il ne s'agit vraisemblablement que d'une fraction du nombre réel de cas¹⁴. Les jeunes sont également vulnérables, à cause d'un taux de chômage élevé¹⁵ et du risque d'enrôlement dans des groupes armés. Il incombe donc au Gouvernement et à ses partenaires de fournir des possibilités d'éducation, de formation et d'emploi pour favoriser la participation des femmes et des jeunes au processus de consolidation de la paix.

7. La crise a aggravé l'incapacité chronique de l'État à sécuriser les frontières, à exercer son autorité sur toutes les régions, à favoriser l'état de droit, à contrôler l'exploitation des ressources naturelles et à assurer la protection sociale pour tous. Le vide sécuritaire et judiciaire en dehors de la capitale a permis à des systèmes de pouvoir parallèles de prospérer, au profit des groupes armés. Cette situation porte gravement atteinte à la sécurité humaine. Les retards pris dans la mise en œuvre du désarmement, de la démobilisation, de la réintégration et du rapatriement des anciens combattants ont rendu le pays de plus en plus vulnérable à des cycles répétés de conflits.

8. Les principaux défis du Gouvernement sont d'assurer la paix et la sécurité durables, de renforcer les institutions démocratiques, de rétablir l'état de droit, d'étendre la légitimité de l'État dans l'ensemble du pays, et de relever l'économie par le biais de pratiques gouvernementales transparentes qui améliorent les conditions de vie de la population. Les ressources naturelles du pays, à condition d'être gérées de manière transparente et durable, peuvent générer des possibilités d'emploi et stimuler la croissance économique équitable. La réalisation des objectifs

⁸ *Ibid.*

⁹ Rapport de situation du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, 2017.

¹⁰ RCPCA, 2017

¹¹ Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, février 2017.

¹² RCPCA, 2017

¹³ En 2016, le pays, avec un indice d'inégalité de genre de 0,648, se classait 149^e sur 159^e pays.

¹⁴ Système de gestion de l'information sur la violence sexiste, 2016.

¹⁵ Aucune donnée statistique récente n'est disponible, mais d'après les estimations, le taux de chômage des jeunes est supérieur à 50 %.

de développement durable dépendra de la capacité du Gouvernement et du soutien de la communauté internationale. Le Plan national de relèvement et de consolidation de la paix (RCPCA) fournit pour cela un point de départ solide.

9. En 2016, après trois ans de transition politique, le pays a réussi, avec l'appui de la communauté internationale, à organiser et à tenir des élections législatives et présidentielles, marquant un retour à l'ordre constitutionnel. Le nouveau Gouvernement, dirigé par le Président Faustin-Archange Touadera, a sollicité l'appui de l'Organisation des Nations Unies, de l'Union européenne et de la Banque mondiale pour réaliser une évaluation conjointe en matière de relèvement et de consolidation de la paix afin d'orienter le développement du RCPCA, approuvé par le parlement et présenté à une conférence de donateurs en novembre 2016 à Bruxelles, en Belgique. Ce plan sur cinq ans (2017-2021) définit les priorités en matière de relèvement et de consolidation de la paix nationales, selon trois piliers : i) appuyer la paix, la sécurité et la réconciliation, ii) renouveler le contrat social entre l'État et la population et iii) assurer le relèvement économique et la relance des secteurs productifs.

10. Le programme précédent du PNUD (2012-2016), prolongé d'une année suite à la crise, a été adapté pour se concentrer sur le soutien à la transition politique et sur l'ouverture de voies de relèvement pour la population civile. Le programme, en coordination étroite avec les partenaires nationaux et internationaux, a contribué à l'avancement de plusieurs processus de consolidation de la paix, en appuyant notamment : i) le dialogue et les consultations centrafricaines, qui ont mené à un accord de cessez-le-feu¹⁶ en juillet 2014, et le Forum national de Bangui, en mai 2015 ; ii) le référendum constitutionnel en 2015 et les élections législatives et présidentielles en 2016, qui ont abouti à l'inscription sur la liste électorale de près de deux millions d'électeurs (incluant des réfugiés et 48 % de femmes) ; l'élaboration et l'adoption de la loi 16.004 sur la parité entre les sexes en 2016, qui établit un quota d'au moins 35 % de femmes dans les institutions publiques, et le développement du RCPCA en partenariat avec d'autres organismes des Nations Unies, l'Union européenne et la Banque mondiale. Le PNUD est bien placé pour soutenir les structures nationales en charge de la mise en œuvre du RCPCA et d'interventions gouvernementales plus générales.

11. Entre 2012 et 2016, le programme a appuyé la restauration de l'autorité d'État et la lutte contre l'impunité en renforçant le système judiciaire à Bangui, en versant notamment des allocations à des fonctionnaires et à 3 800 policiers et gendarmes, en partenariat avec la Banque mondiale (2014). Les systèmes de justice ont été améliorés, avec l'introduction de 23 audiences foraines. Pour la première fois dans l'histoire de la République centrafricaine, quatre cas de violences sexuelles et sexistes ont été portés devant la cour pénale à Bangui, en 2016. Le PNUD et ses partenaires soutiennent actuellement l'opérationnalisation de la Cour pénale spéciale pour poursuivre et juger les auteurs de violations des droits de l'homme. Le programme précédent est venu à bout de certains défis en matière de redéploiement de l'administration nationale en se concentrant sur la revitalisation des activités socioéconomiques au bénéfice des populations rurales.

12. Le PNUD a contribué à la création d'urgence d'environ 3 000 emplois en mettant en œuvre des programmes visant la réintégration socioéconomique des jeunes risquant d'être enrôlés dans des groupes armés, et la création d'activités productrices de revenus (visant prioritairement les femmes). Toutefois, malgré l'établissement de partenariats cruciaux avec les communautés et le renforcement de

¹⁶ Signé à Brazzaville le 23 juillet 2014 sous la médiation du Président Sassou Nguessou.

la cohésion sociale grâce à ces nouvelles opportunités économiques¹⁷, ces interventions n'ont pas été suffisamment renforcées pour répondre aux besoins de la population. Cela est dû en partie aux défis relatifs à la mobilisation des ressources dans un contexte de consolidation de la paix et d'action humanitaire.

13. Bien que de nombreux défis se posent au développement humain dans le pays, la prochaine période de quatre ans offrira de nombreuses opportunités (telles qu'exposées dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD+2018-2021). Au vu de la corrélation entre la paix, l'humanitaire et le développement, le PNUD soutiendra les institutions nationales dans la promotion de la paix, de la sécurité, de la bonne gouvernance, de l'état de droit et de la réconciliation par le biais d'activités de sensibilisation, de renforcement des capacités, de dialogue politique et de soutien aux réformes institutionnelles (réalisations 1.1 et 1.2 énoncées dans le PNUAD+). Le PNUD occupe une place de choix pour renforcer les liens entre la paix et le développement en améliorant ses relations existantes avec des institutions nationales, telles que le pouvoir exécutif de la Présidence, le Ministère du plan, le Ministère de la justice et le Ministère des affaires sociales. Le PNUD contribuera à améliorer les fonctions gouvernementales principales et à rétablir des ministères particuliers pour assurer la prestation de services sociaux de base.

14. Étant donné son avantage comparatif dans la promotion de la résilience et du relèvement, ainsi que sa « nouvelle façon de travailler », le PNUD est bien placé pour renforcer les collaborations entre les acteurs de l'humanitaire et ceux du développement en encourageant le dialogue et les réformes politiques pour promouvoir la gestion transparente et durable des ressources naturelles et la création d'emplois verts, en particulier pour les réfugiés rapatriés, les personnes déplacées, les femmes et les jeunes (réalisation 3.2 énoncée dans le PNUAD+). Aider le Gouvernement à contrôler le potentiel en ressources naturelles et en énergie peut permettre d'augmenter les revenus nationaux et favoriser la prestation de services sociaux de base et la fourniture de nouveaux moyens de subsistance, ce qui peut à son tour apporter en retour des solutions durables pour la réintégration socioéconomique des réfugiés, des personnes déplacées à l'intérieur du pays, des anciens combattants et des jeunes à risque.

II. Priorités du programme et partenariats

15. Les interventions du PNUD pour le prochain cycle, conformément aux priorités nationales établies dans le RCPCA, et en tirant parti des avancées réalisées lors de la période de transition, se concentreront sur deux domaines : i) la gouvernance, la consolidation de la paix et l'état de droit, et ii) la stabilisation, le relèvement et le renforcement de la résilience.

16. Lors de la prochaine période de quatre ans, le PNUD encouragera l'amélioration du fonctionnement des institutions afin d'assurer l'accès de tous à la sécurité, à la justice et à la réconciliation. L'organisation travaillera en partenariats pour stimuler la croissance économique grâce à la gestion transparente des ressources naturelles pour améliorer la protection sociale et la résilience, en particulier pour les réfugiés rapatriés, les personnes déplacées à l'intérieur du pays, les femmes et les jeunes.

17. Les différentes composantes des deux domaines de priorité s'agencent sur l'idée selon laquelle, si les institutions nationales démocratiques et inclusives peuvent consolider la sécurité, l'accès équitable à la justice et la cohésion sociale

¹⁷ Bilan commun de pays, Organisation des Nations Unies, janvier 2017.

dans tout le pays et gérer les ressources naturelles de manière transparente et responsable, alors de nouvelles opportunités économiques s'ouvriront à la population, notamment aux réfugiés rapatriés, aux femmes et aux jeunes, ce qui aura pour résultat la résilience et le relèvement nationaux, et renforcera les bases d'une paix et d'un développement économique durables.

Gouvernance, consolidation de la paix et état de droit

18. La partie du programme consacrée à la gouvernance, à la consolidation de la paix et à l'état de droit renforcera les liens existants entre les initiatives en faveur de la paix et celles en faveur du développement en augmentant les capacités du gouvernement à mener les efforts de stabilisation en cours.

19. Les interventions envisagées encourageront une société pacifique et ouverte à tous, assureront l'accès de tous à la justice et mettront en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous (objectif de développement durable 16), et favoriseront également l'égalité des sexes (objectif de développement durable 5). Cette dernière partie s'inscrit dans le premier pilier consacré à la paix, la sécurité et la réconciliation, et en partie également dans le deuxième pilier ayant pour thème le renouvellement du contrat social entre l'État et les citoyens, tel que présenté dans le RCPCA.

20. Le PNUD apportera un appui afin d'améliorer : i) l'accès des citoyens à la justice, à la sécurité, au respect des droits de l'homme et à la réconciliation ; ii) la gouvernance et le développement locaux, y compris la tenue d'élections ; iii) la responsabilité, la transparence et les efforts contre la corruption, et iv) la planification de stratégies nationales, le développement économique et l'efficacité de l'aide.

21. Dans le cadre de la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires, et en partenariat avec des donateurs, dont le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, le PNUD améliorera l'accès de la population aux institutions promouvant l'état de droit et protégeant les citoyens contre les violations des droits de l'homme. Le PNUD favorisera les efforts de réconciliation en consolidant l'architecture de paix nationale par l'introduction d'une approche de prestation de services dans les institutions liées à l'état de droit et aux droits de l'homme afin de garantir que les populations les plus vulnérables soient couvertes par des mécanismes de protection sociale. En soutenant les secteurs judiciaire et sécuritaire ainsi que les institutions de défense des droits de l'homme et de réconciliation, y compris la Cour pénale spéciale, récemment établie en partenariat avec la MINUSCA, le PNUD continuera à contribuer à la restauration de l'autorité d'État et à la lutte contre l'impunité systématique.

22. En ce qui concerne la gouvernance et le développement local, le PNUD dotera les institutions publiques de capacités, politiques et mécanismes normatifs qui favoriseront la prestation efficace de services à la population et encourageront la participation de celle-ci aux prises de décisions dans l'ensemble du pays. Le Parlement, le Ministère de l'intérieur et les municipalités locales recevront un appui afin de pouvoir remplir efficacement leurs fonctions, notamment en ce qui concerne la prise en compte de la problématique hommes-femmes en vertu de la loi sur la parité entre les sexes. Le PNUD apportera un appui dans le cadre général de décentralisation, en se fondant sur les propositions en matière d'administration territoriale, ce qui consolidera les fondements institutionnels pour soutenir de manière continue les cycles électoraux, y compris les élections municipales.

23. Le PNUD collaborera avec le pouvoir exécutif du Gouvernement, en particulier avec la Haute autorité de bonne gouvernance et le Comité national de

lutte contre la corruption, tous deux récemment créés, afin de promouvoir la mise en œuvre de mécanismes de lutte contre la corruption appuyés par la société civile et les médias. Cela comprend également la gestion des ressources naturelles. Le PNUD appuiera le renforcement des fonctions gouvernementales principales au sein du pouvoir exécutif pour garantir que la priorité soit accordée aux engagements envers les citoyens et à l'obligation de rendre compte en la matière.

24. En ce qui concerne la coordination de l'aide et l'optimisation de l'adhésion du pays à l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide ainsi qu'au groupe New Deal G7+, le PNUD continuera d'appuyer la mise en œuvre du RCPCA et de soutenir le Secrétariat permanent, créé pour coordonner la mise en œuvre, en partenariat avec l'Union européenne et la Banque mondiale. Cet appui inclura le renforcement des capacités nationales en ce qui concerne le plan stratégique, la coordination, le suivi et l'évaluation, ainsi que la gestion de l'aide. En parallèle, le PNUD poursuivra son soutien aux institutions gouvernementales en charge de la coopération pour le développement, notamment le Ministère du plan, afin d'améliorer la transparence, la responsabilité et la gestion des informations.

25. Afin de parvenir aux résultats escomptés, les stratégies viseront à développer les capacités des institutions de gouvernance démocratique par le biais de l'orientations politique, de la recherche et de la sensibilisation, ainsi que des instruments et de bonnes pratiques en ce qui concerne l'obligation de rendre compte et la gestion de l'aide. Cette partie du programme sera liée aux partenariats existants établis avec la MINUSCA lors du précédent cycle dans les domaines de la justice, de la réconciliation et des élections, ainsi que ceux conclus avec d'autres acteurs des Nations Unies, tels que le Fonds pour la consolidation de la paix, le Programme des Volontaires des Nations Unies, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et l'Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit. Le PNUD poursuivra son engagement avec d'autres institutions multilatérales, telles que l'Union européenne, la Banque mondiale et l'Union africaine, et des acteurs bilatéraux, tels que les Gouvernements des États-Unis, des Pays-Bas, du Danemark et de la France.

Stabilisation, relèvement et renforcement de la résilience

26. Les perspectives de stabilisation et de relèvement au niveau local sont intrinsèquement liées au renforcement de la résilience, à la promotion de la croissance verte basée sur un meilleur rendement énergétique et à la gestion durable et transparente des ressources agricoles, forestières et minières.

27. Dans le cadre de ce domaine prioritaire, le PNUD promouvra une croissance économique partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous (objectif de développement durable 8) ; l'élimination de la pauvreté (objectif de développement 1) ; la réduction des inégalités (objectif de développement 10) et la préservation et la restauration des écosystèmes terrestres et leur gestion durable (objectif de développement 15)¹⁸. Pris dans leur ensemble, ces éléments correspondent au troisième pilier du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix (RCPCA), consacré au relèvement économique et à la relance des secteurs productifs.

28. Afin d'atteindre cet objectif, le PNUD appuiera : i) la promotion de la croissance verte dans les secteurs agricole, forestier, minier et énergétique ; ii) la

¹⁸ L'objectif de développement 15 inclut la gestion durable des forêts, la lutte contre la désertification, la suspension et l'inversion du processus de dégradation des terres et la fin de l'appauvrissement de la biodiversité.

gestion transparente et durable des industries extractives, et iii) le renforcement de la résilience, la réhabilitation et la stabilisation des communautés par la création de moyens de subsistance et d'emplois.

29. Afin de promouvoir une économie verte, le PNUD, avec le soutien du Fonds pour l'environnement mondial et du Fonds vert pour le climat, contribuera à intégrer les questions environnementales aux débats et politiques sectoriels du Gouvernement, ainsi qu'aux stratégies des institutions publiques et privées. En outre, le PNUD promouvra l'établissement d'économies vertes au niveau local par le biais de la gestion durable des écosystèmes, notamment des forêts, et fournira une expertise technique sur les moyens de protéger, de restaurer et de promouvoir l'exploitation durable des écosystèmes terrestres. Celle-ci comprendra des méthodes pour gérer les forêts de manière durable, mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité et créer des moyens de subsistance durables pour les citoyens les plus vulnérables.

30. Aux fins de l'amélioration de la gestion des ressources naturelles dans les industries extractives, le PNUD travaillera avec le Ministère de l'environnement, le Ministère des mines, le Ministère des finances, la Haute autorité de bonne gouvernance et le Comité national de lutte contre la corruption afin d'améliorer la gouvernance et la gestion durable des ressources forestières et minérales, en renforçant la transparence, en luttant contre la corruption dans chaque secteur et en augmentant les recettes publiques. Ces efforts sont liés aux objectifs du plan national relatifs à la transparence des affaires publiques et aux mesures de lutte contre la corruption, et prennent compte des enseignements tirés de l'exploitation anarchique et opaque des forêts et des ressources minérales, qui sont des sources de conflits.

31. En renforçant la résilience, le relèvement et les efforts de stabilisation dans le cadre des interventions humanitaires en cours, le PNUD œuvrera, avec d'autres organismes des Nations Unies, à la réhabilitation des infrastructures socioéconomiques des communautés accueillant des personnes déplacées, des réfugiés rapatriés, des anciens combattants et des jeunes à risque. Cette collaboration permettra d'augmenter les perspectives d'emplois temporaires ou sur le long terme pour les femmes et les jeunes (y compris dans le secteur agro-forestier) et de développer des programmes de protection sociale visant à renforcer la résilience communautaire dans les périodes d'insécurité et de recrudescence de la violence. Le PNUD travaillera avec des institutions de micro-financement et avec des chefs de communautés pour promouvoir les réseaux d'épargne qui stabiliseraient les moyens de subsistance et sécuriseraient les revenus des ménages en vue du développement local. Cette intervention s'appuie sur la supposition selon laquelle, comme l'ont démontré les précédentes actions du PNUD dans d'autres contextes postconflituels, le renforcement des moyens de subsistance joue un rôle essentiel dans la stabilisation des communautés en apportant des revenus aux dites communautés touchées par les conflits et en favorisant les initiatives de reconstruction propices à la participation civique et au renforcement de la cohésion sociale et à l'amélioration de la sécurité humaine.

32. L'exclusion et la discrimination sont des sources de violence dans le pays. Afin d'encourager des changements transformateurs et mesurables en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, les interventions du PNUD suivront une approche inclusive tenant compte des besoins différents en matière de protection sociale des hommes et des femmes, des réfugiés rapatriés et des personnes déplacées, des anciens combattants, des jeunes à risque et des personnes handicapées. Les compétences requises pour les différentes activités génératrices de revenus en zones péri-urbaines et rurales seront prises en considération afin de

promouvoir des possibilités temporaires pour les personnes déplacées souhaitant se rétablir dans leurs communautés d'origine, de même que les initiatives de micro-financement dans l'agriculture ciblant les jeunes et les femmes et basées sur des pratiques déjà existantes.

33. La mise en œuvre du programme sera menée en partenariat avec d'autres organismes des Nations Unies, notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et la MINUSCA. Le Fonds pour l'environnement mondial, la Banque mondiale et d'autres partenaires techniques contribueront à la conception des programmes d'économie verte et de croissance économique durable. Le Gouvernement japonais et le PNUD travailleront au renforcement de la résilience avec la société civile et, si possible, avec des acteurs du secteur privé. Le PNUD favorisera les efforts de coopération Sud-Sud et triangulaire qui ont déjà eu des résultats, en particulier par le biais de partenariats avec des mécanismes régionaux tels que la Banque africaine de développement¹⁹.

34. Des interventions intersectorielles et sectorielles permettront de relier les deux produits afin d'améliorer l'intégration des programmes. L'appui à la lutte contre la corruption et à la bonne gouvernance au niveau de l'administration centrale ira de pair avec des interventions pour promouvoir la gestion transparente des ressources naturelles. De la même manière, l'appui aux efforts de réconciliation nationale au niveau de l'administration centrale, par la consolidation de l'architecture de paix nationale, permettra de lier les interventions communautaires de rétablissement des moyens de subsistance et la cohésion sociale, en faisant progresser un domaine politique clé, ce qui se traduira par des résultats immédiats pour la population.

III. Administration du programme et gestion des risques

35. Le contexte dans lequel le programme est mis en œuvre est complexe et se caractérise par une fragilité et une insécurité continues. Une grande partie du pays est toujours sous le contrôle de groupes armés, ce qui pose des risques liés au programme et opérationnels considérables qui influent sur les efforts de l'ONU dans le pays. La bonne mise en œuvre du programme est menacée par l'insécurité et les tensions politiques dues à un éventuel partage du pouvoir et au manque d'adhésion de la population, avide de dividendes tangibles de la paix.

36. Étant donné que ces risques pourraient retarder ou compromettre la mise en œuvre du programme, le PNUD, en consultation avec ses partenaires, maintiendra un système de gestion des risques solide permettant de réorienter les ressources en cas de besoins urgents. Ce système ira de pair avec une stratégie d'exécution du programme souple et itérative, fondée sur les efforts de stabilisation et sur la disponibilité des ressources. Le bureau de pays du PNUD améliorera ses capacités de suivi, d'évaluation et de gestion des risques pour s'assurer que les évaluations des risques et les examens réguliers soient convenablement intégrés à la conception des projets et menés à bien avec les parties prenantes. Les interventions dans les domaines de la justice et de la sécurité seront conformes à la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme et le plan de continuité des opérations et des programmes d'importance sera activé en cas de problème sécuritaire.

¹⁹ Les autres mécanismes régionaux incluent la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC).

37. Le PNUD gardera son agilité en s'appuyant sur des plateformes de services, telles que le centre régional d'Addis-Abeba d'appui aux programmes, et les centres offrant des services dans les domaines des finances, des ressources humaines et de l'approvisionnement. Il appliquera des pratiques de fonctionnement solides pour maintenir des niveaux de transparence élevés en menant régulièrement des audits et des vérifications ponctuelles afin d'atténuer les risques financiers. Il appliquera systématiquement le cadre régissant les contrôles internes, tout en veillant à associer étroitement les partenaires nationaux à la planification et à la mise en œuvre des interventions. Ces mécanismes seront intégrés à la conception des projets, aux procédures d'approbation, aux impératifs de suivi, aux évaluations de l'efficacité de l'action et aux modalités de clôture.

38. Bien que la communauté internationale se soit engagée à appuyer généreusement le Gouvernement lors de la table ronde de Bruxelles, le retard pris dans le versement des fonds promis nuira gravement à la mise en œuvre du RCPCA. Afin d'atténuer les répercussions, le PNUD continuera d'aider le Gouvernement à assurer une gestion transparente et efficace de l'aide au développement. Par ailleurs, l'action du PNUD suivra une stratégie de mobilisation des ressources lors de l'établissement de nouveaux partenariats avec des donateurs non traditionnels, y compris des donateurs de la région. En s'appuyant sur les partenariats existants et potentiels avec des donateurs, le PNUD répartira la charge des risques pesant sur le programme en protégeant la flexibilité et les approches itératives, qui seront intégrées dès le départ aux accords de partenariats.

39. La capacité des forces de maintien de la paix présentes dans le pays à maintenir une paix relative suffisamment longtemps pour améliorer la stabilisation et le relèvement sera fondamentale pour la mise en œuvre réussie du programme proposé. Des changements soudains des effectifs ou des zones de déploiement nuiraient à l'efficacité du PNUD en limitant sa zone d'opérations. Le PNUD collaborera donc étroitement avec la mission de maintien de la paix afin de garantir une prise de décisions relatives aux programmes et opérationnelles éclairées sur le terrain.

40. La modalité d'exécution directe sera appliquée afin de réagir en cas de lacune importante en matière de capacités ou de force majeure, et de garantir la flexibilité d'adaptation nécessaire en cas de changement important de la situation du pays. Des modalités d'exécution de projets précises seront convenues avec le Gouvernement et les partenaires financiers et sélectionnées au moyen d'évaluations des risques, des besoins et des capacités.

41. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. La manière dont les responsables doivent rendre compte, aux niveaux du pays, de la région et du siège, des activités qu'ils mènent dans le cadre du programme de pays est précisée dans les politiques et procédures relatives aux programmes et aux opérations du PNUD ainsi que dans le cadre régissant les contrôles internes. Conformément à la décision du Conseil 2013/19, tous les coûts directs relevant de la mise en œuvre de projets incomberont aux projets concernés.

42. Le PNUD gardera une certaine flexibilité en ce qui concerne la planification et l'allocation des ressources grâce à un cadre de concertation et de coordination avec le Gouvernement et les partenaires multilatéraux et bilatéraux. D'une manière plus générale, la mise en œuvre du programme s'inscrira dans les interventions générales du système des Nations Unies et de la communauté internationale pour répondre aux défis et priorités des pays. Des consultations seront régulièrement tenues avec les

organismes des Nations Unies et d'autres partenaires impliqués dans les domaines de priorité du programme.

IV. Suivi et évaluation

43. Le PNUD, qui a tiré des enseignements du précédent cycle de programme, lors duquel la crise a entravé la capacité du bureau de pays à mener des évaluations systématiques des programmes et des projets, s'assurera qu'il dispose des ressources humaines et des systèmes voulus pour contrôler et évaluer efficacement les résultats du programme.

44. Le manque chronique de données permettant d'orienter la prise de décisions et les interventions relatives au programme pose un problème important car il nuit directement à la capacité du Gouvernement et de ses partenaires de mesurer les progrès, ce qui conduit souvent à des estimations disparates de la situation du pays. Le cadre de suivi et d'évaluation du RCPCA, géré par le Secrétariat permanent, est l'occasion d'établir en concertation des références et des repères que la communauté internationale pourra utiliser pour la planification et l'examen des initiatives, en coopération avec le Gouvernement. Alors que le cadre de suivi et d'évaluation est encore en cours de finalisation, le programme du PNUD établira des liens clairs entre les repères en matière de gouvernance et de résilience relevant des trois piliers qui correspondent aux produits du programme proposé. Les indicateurs seront harmonisés chaque fois que possible pour garantir une méthodologie claire et une plateforme de suivi commune. Par ailleurs, l'utilisation des indicateurs du plan stratégique du PNUD permettra de mesurer les progrès au niveau mondial.

45. Le PNUD appuiera les efforts conjoints déployés pour développer les capacités institutionnelles nationales de collecte, de mise à jour et d'analyse des données, et renforcer ainsi les politiques et les stratégies de développement fondées sur des données factuelles dans les systèmes nationaux. Le PNUD travaillera avec l'institut national de statistique, qui relève du Ministère du plan, et soutiendra les ministères concernés dans la collecte de données relatives à leur secteur. Il travaillera à ces fins avec la branche exécutive de la Présidence pour mettre au point des systèmes de collecte, de stockage et d'analyse des données relatives au suivi des engagements du Gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre du RCPCA. Il s'emploiera, à l'aide de son système de classement des activités par degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes, qui évalue et suit les projets du point de vue des aspects liés à l'égalité des sexes, à améliorer la planification et la prise de décisions concernant les interventions en la matière dans l'ensemble du programme. Quinze pour cent des ressources seront alloués aux initiatives en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour la République centrafricaine (2018-2021)

PRIORITÉ DU PAYS : faire avancer la réforme du système judiciaire et mettre un terme à l'impunité (premier pilier du RCPCA) ; promouvoir la réconciliation et la cohésion sociale et établir les conditions pour le retour des réfugiés et des solutions durables pour les personnes handicapées (premier pilier du RCPCA) ; redéployer l'administration à travers le pays et mettre en place un système inclusif de gouvernance locale (deuxième pilier du RCPCA) ; renforcer la stabilité macroéconomique et la bonne gouvernance, y compris la gestion et le contrôle des financements publics, la production de revenus et les mesures de lutte contre la corruption (deuxième pilier du RCPCA)				
Réalisation 1 énoncée dans le PNUAD+ : d'ici à 2021, les institutions politiques et administratives et les organisations de la société civile promeuvent la paix, la sécurité, la réconciliation et les droits de l'homme et y contribuent				
Réalisation correspondante du plan stratégique : <u>Produit 2</u> : il est répondu aux attentes des citoyens en ce qui concerne la liberté d'expression, le développement, l'état de droit et le respect du principe de responsabilité, grâce à des systèmes de gouvernance démocratique plus solides				
Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable ²⁰	Produits (indicateurs, niveaux de référence et cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariats	Montant indicatif des ressources <i>(en dollars des États-Unis)</i>
<p>Indicateur 1.1.5 : pourcentage de la population déclarant faire confiance au système judiciaire Niveau de référence : à déterminer Niveau cible : 40 % (en 2021)</p> <p>Indicateur 1.2.6 : nombre de victimes de violences sexuelles et sexistes ayant reçu un appui judiciaire Niveau de référence : 4 Niveau cible : à déterminer</p> <p>Indicateur 1.1.2 : nombre de comités locaux de paix et de réconciliation établis et</p>	<p>Harvard Initiative Justice Perception Survey 2017. Mapping report on grave human rights violations in the Central African Republic (non traduit en français)</p> <p>Harvard Initiative Justice Perception Survey 2017 ; rapport</p>	<p>Produit 1.1 : la population a accès à des services de justice et de sécurité et les affaires pénales sont jugées, y compris par la Cour pénale spéciale</p> <p>Indicateur 1.1 : nombre d'affaires pénales traitées Niveau de référence : 41, y compris 4 affaires de violences sexuelles ou sexistes (2016) Niveau cible : 283, y compris 30 affaires de violences sexuelles ou sexistes (2021)</p>	<p>Ministère du plan, Ministère de la justice, Ministère de l'intérieur, conseils municipaux, mairies, Ministère des affaires sociales et de la réconciliation, Commission nationale des droits de l'homme, Cour pénale spéciale, gendarmerie, police, société civile et médias, Haute autorité de bonne gouvernance, Comité national de lutte contre la corruption, Haute autorité pour la communication, autorités locales, Autorité</p>	<p>Ressources ordinaires : 10 872 000</p>
		<p>Autres ressources : 91 600 000</p> <p>Section des défis mondiaux : 9 500 000 Section des approvisionnements: 2 500 000 Participation de tierces parties : 55 700 000 Fonds d'affectation spéciale financés par</p>		

²⁰ À cause du manque de données disponibles, le PNUD a recours à des sources de données non-traditionnelles au cours du cycle de programme.

<p>opérationnels Niveau de référence : 2 (2016) Niveau cible : 17 (en 2021)</p> <p>Indicateur 1.2.11 : nombre de fonctionnaires de l'État déployés à travers le pays Niveau de référence : à déterminer Niveau cible : à déterminer</p> <p>Indicateur 01.02.12 : nombre de fonctionnaires de l'État formés à la gestion administrative et à la responsabilité financière Niveau de référence : à déterminer Niveau cible : 875 (en 2021)</p> <p>Indicateur 3.2.5 : pourcentage de fonctionnaires de l'État au niveau des ministères utilisant des outils de planification et de coordination pour les projets et programmes Niveau de référence : 0 % (en 2016) Niveau cible : 50 % (en 2021)</p>	<p>annuel du Ministère des affaires sociales ; rapports de programme annuels du PNUD ; consultations communautaires</p> <p>Rapport annuel du Ministère de l'administration territoriale ; rapports de programme annuels du PNUD</p> <p>Rapports annuels des ministères concernés ; rapports de programme annuels du PNUD ; mécanismes informels de vérification</p> <p>Rapports annuels du Secrétariat permanent ; rapports de programme annuels du PNUD ; mécanismes informels de vérification</p>	<p>Indicateur 1.2 : nombre de lois et de politiques existant pour assurer la participation des femmes à la prise de décisions Niveau de référence : 2 (en 2016) Niveau cible : 4 (en 2021)</p> <p>Produit 1.3 : La politique nationale sur la décentralisation est mise en œuvre conformément aux principes d'égalité des sexes Indicateur 1.3a : nombre de municipalités ayant des plans de développement local et des mécanismes pour rendre compte à la population, y compris aux femmes et aux enfants Niveau de référence : 7 (en 2016) Niveau cible : 52 (en 2021)</p> <p>Produit 1.4 : cycle électoral achevé selon le calendrier constitutionnel Indicateur 1.4 : pourcentage d'électeurs participant aux élections législatives, présidentielles et municipales considérées libres, équitables et transparentes Niveau de référence : 62 % lors du premier tour des élections présidentielles ventilés par sexe (2016) Niveau cible : 75 % lors du premier tour des élections présidentielles ventilés par sexe (2021)</p> <p>Produit 1.5 : l'administration publique est dotée d'une politique anti-corruption développée et effectivement appliquée Indicateur 1.5 : nombre d'enquêtes à la suite d'allégations de corruption dans le secteur public menées par la Haute autorité de bonne gouvernance Niveau de référence : 0 (en 2017) Niveau cible : 15 (en 2021)</p> <p>Produit 1.6 : la capacité du Ministère du plan et du Secrétariat permanent en coordination et gestion de l'aide au développement est renforcée. Indicateur 1.6 : Taux d'apport effectif des aides financières annoncées en faveur du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix (RCPCA). Niveau de référence : 0 (en 2017)</p>	<p>nationale électorale, entreprises privées spécialisées, Fonds pour la consolidation de la paix, Bureau des politiques et de l'appui aux programmes (BPAP), ONU-Femmes, Bureau des affaires internationales de stupéfiants et de répression (États-Unis d'Amérique), Pays-Bas, États-Unis d'Amérique, Danemark, France, Union européenne, Union africaine, France, MINUSCA</p>	<p>des tiers : 20 200 000 Fonds d'affectation spéciale thématique : 3 700 000</p>

		Niveau cible : 95 % (en 2021)		
PRIORITE DU PAYS : encourager et développer les secteurs productifs : agriculture et élevage de bétail, industries extractives et minières (troisième pilier du RCPCA) ; Établir les conditions pour le développement du secteur privé et de l'emploi : soutien aux entreprises et services financiers renforcés, formation professionnelle, entrepreneuriat et emploi (troisième pilier du RCPCA)				
Réalisation 3.2 énoncée dans le PNUAD : d'ici 2021, les institutions politiques et administratives, les organisations de la société civile et le secteur privé mènent des politiques, des programmes et des réformes visant la croissance économique inclusive (bonne gouvernance, relèvement et création d'emplois) et la gestion éthique, transparente et durable des ressources naturelles				
Réalisation correspondante 1 du plan stratégique : <u>Produit 1</u> : la croissance et le développement profitent à tous et sont durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens de subsistance pour Les pauvres et les exclus				
<p>Indicateur 1.1.3 : rang occupé par la République centrafricaine selon l'indicateur « Doing Business »</p> <p>Niveau de référence : 183^e (en 2016)</p> <p>Niveau cible : 150^e (en 2021)</p> <p>Indicateur 3.2.6 : part des revenus issus du secteur forestier et de l'industrie du diamant dans le total des revenus du Gouvernement</p> <p>Niveau de référence : industrie du diamant : environ 3 % (en 2011) secteur forestier : environ 6 % (en 2012)</p> <p>Niveau cible : industrie du diamant : 12 % (en 2021) secteur forestier : 15 % (en 2021)</p> <p>Indicateur 1.1.3 : pourcentage de réfugiés et de personnes</p>	<p>Rapport « Doing Business » annuel</p> <p>Rapports budgétaires annuels du Gouvernement par secteur, évaluations et vérifications informelles et des médias locaux</p> <p>Rapports trimestriels du HCR, rapports de situation du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, rapports du Ministère des affaires sociales</p>	<p>Produit 2.1 : objectifs de croissance verte intégrés à des politiques de secteurs spécifiques au niveau national</p> <p>Indicateur 2.2 : nombre de secteurs de priorité avec des politiques spécifiques en faveur de la croissance verte</p> <p>Niveau de référence : 1 Agriculture (PNIASAN 2013)</p> <p>Niveau cible : 3 (en 2021) Energie, foresterie et mines</p> <p>Produit 2.2 : transparence accrue dans les secteurs forestier et minier.</p> <p>Indicateur 2.3 : nombre de mesures de correction proposées par la Haute autorité de bonne gouvernance pour atténuer les risques de corruption dans les secteurs forestier et minier.(Plan stratégique 2.2.2)</p> <p>Niveau de référence : 0 (en 2017)</p> <p>Niveau cible : 8 (en 2021)</p> <p>Produit 2.3 : populations vulnérables, y compris les réfugiés rapatriés, les personnes déplacées, les anciens combattants, les femmes et les jeunes, ayant accès à des moyens de subsistance et à des emplois durables (Plan stratégique 6.1.1 A)</p> <p>Indicateur 2.3 : nombre de personnes ayant accès à un emploi d'urgence ou à d'autres moyens de subsistance dans un contexte de crise ou post-crise, ventilé par sexe</p> <p>Niveau de référence : 2 619 (1 057 femmes/1 569 hommes)</p>	<p>Haute autorité de bonne gouvernance, Ministère du plan, Ministère de l'environnement, Ministère de l'eau, des forêts et de la chasse, Ministère de l'énergie, Ministère des mines, Ministère de l'agriculture et du bétail, Ministère des travaux publics, Ministère des affaires sociales et de la réconciliation, Fonds pour l'environnement mondial, Fonds vert pour le climat, Université de Bangui, médias locaux, Fonds international de développement agricole (FIDA), FNUAP, FENU, OIT, FAO, HCR, UNICEF, ONU-Femmes, UNESCO, Organisation nationale des personnes handicapées (ONAPHA)</p>	<p>Ressources ordinaires : 10 872 000</p> <p>Autres ressources : 91 600 000</p> <p>Participation du gouvernement aux coûts : 12 000 000</p> <p>Sud-Sud : 2 500 000</p> <p>Participation de tierces parties : 55 700 000</p> <p>Fonds d'affectation spéciale : 20 200 000</p> <p>Fonds d'affectation spéciale thématique : 9 500 000</p>

<p>déplacées (ré)intégrées socialement et économiquement dans leurs communautés, ventilé par sexe, âge et région</p> <p>Niveau de référence : 0 % (en 2016)</p> <p>Niveau cible : 50 % (en 2021)</p>		<p>(en 2016)</p> <p>Niveau cible : 25 000 emplois temporaires (12 750 femmes/12 250 hommes) (en 2021)</p>	<p>Autorités locales, comités locaux pour la paix, institutions de micro-financement locales</p> <p>MINUSCA, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, fonds humanitaire commun, réunion de groupement, Fonds pour la consolidation de la paix, Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine, Bureau des politiques et de l'appui aux programmes (BPAP), Union européenne, Banque mondiale</p> <p>CEMAC, CEEAC, BAfD.</p>	
--	--	--	--	--